

La MRC VOUS informe

Printemps-été 2019 | Volume 12, numéro 2 | margueritedyouville.ca

MOT DE LA PRÉFET



Suzanne Roy,
préfète de la MRC de Marguerite-D'Youville

Depuis deux ans, le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville connaît un essor économique impressionnant.

Le développement des installations du Port de Montréal et du pôle logistique de transport à Contrecoeur a certainement contribué à cet essor. Cependant, plusieurs autres projets foisonnent dans notre MRC. À Varennes, l'arrivée de géants tels Costco et Amazon aura également un impact positif sur l'ensemble de la région, tout comme le vaste développement commercial et résidentiel de Sainte-Julie en bordure de l'autoroute 20 ainsi que le déploiement de nouvelles infrastructures municipales pour répondre à la croissance résidentielle de Saint-Amable.

Déjà, l'effet d'attraction de ces nombreux projets se fait sentir dans chacune des municipalités. Comme le révèle un rapport préparé en début d'année par le Service de développement économique, en 2018, la valeur des permis de construction émis sur le territoire de la MRC a connu une hausse de 80 % par rapport à l'an dernier. Ces investissements, qui touchent tous les secteurs de la construction (résidentiel, industriel, agricole, institutionnel et autre), se traduiront, à terme, par des emplois dont pourront profiter les citoyens.

À cette bonne nouvelle est rattachée, cependant, un nouveau défi, soit celui de pallier les effets négatifs liés à la pénurie de main-d'œuvre que connaît non seulement notre région mais aussi l'ensemble du Québec. Depuis le début de l'année, la MRC travaille en étroite collaboration avec divers partenaires privés et publics, afin de mettre sur pied différents programmes dans le but d'aider les entreprises faisant face à cet enjeu. Déjà, on entrevoit plusieurs solutions telles des programmes de soutien aux entrepreneurs en vue de promouvoir leur entreprise et former leurs employés. De plus, on vise aussi à promouvoir notre région afin d'y attirer davantage de travailleurs dont notamment des travailleurs étrangers.

Sur ce dernier point, j'ai eu le plaisir, au cours du mois de janvier, de participer à une mission économique en France, dirigée par l'Union des municipalités du Québec, afin de faire valoir les avantages et attraits de notre région, créer des liens avec

des chercheurs d'emploi et leur proposer divers postes. Notre participation au Salon du travail et de la mobilité professionnelle permettra à plusieurs entreprises locales d'avoir accès à une banque de talents pour répondre au manque criant de main-d'œuvre.

Nouvelle entente de gestion des matières organiques avec l'agglomération de Longueuil

Le 15 février dernier, l'agglomération de Longueuil a officialisé un accord avec la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) pour le traitement des matières organiques de l'ensemble des villes qui la constitue, soit Boucherville, Brossard, Longueuil, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Cette entente, qui inclut un investissement de 44 millions de dollars par l'agglomération de Longueuil, permettra également à la SÉMECS de procéder à l'agrandissement de son centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Varennes.

En favorisant la SÉMECS, l'agglomération de Longueuil a choisi de s'allier à un organisme qualifié dans le traitement des matières organiques qui a fait ses preuves. D'un point de vue environnemental, grâce aux matières organiques générées par plus de 425 000 citoyens de l'agglomération de Longueuil, la SÉMECS sera en mesure de produire davantage de biogaz, une énergie verte, tout en réduisant les quantités de matières organiques envoyées à l'enfouissement.

Nous sommes fiers de cette entente grâce à laquelle nous sommes en mesure de répondre à la demande des citoyens de nos municipalités et à ceux de l'ensemble de la région qui souhaitent de plus en plus voir se développer des initiatives environnementales.



Suzanne Roy
Préfète

ENVIRONNEMENT

BIEN GÉRER SES MATIÈRES ORGANIQUES, CE N'EST PAS SORCIER!

Conférences gratuites

- ✓ Trucs et astuces ✓ Compostage domestique ✓ Herbicyclage

23 AVRIL • 19 h

Varenes
Parc du Portageur
12, rue de la Criée

1 MAI • 19 h

Saint-Amable
Hôtel de ville,
salle Simon Lacoste
575, rue Principale

14 MAI • 19 h

Sainte-Julie
Pavillon
Thérèse-Savard-Côté
477, avenue Jules-Choquet

30 AVRIL • 19 h

Contrecoeur
Salle Norambar
475, rue Chabot

7 MAI • 19 h

Verchères
Salle du conseil municipal
579, route Marie-Victorin



RÉSERVATION REQUISE

PROGRAMME DE COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ

Programme de subvention reconduit en 2019!



À la suite du vif succès du programme de subvention à l'achat de couches lavables, la MRC de Marguerite-D'Youville est heureuse de reconduire le programme en 2019.

Une aide financière de 100 \$ est offerte pour chaque enfant à venir ou âgé de moins de 12 mois au moment de faire la demande. Pour bénéficier de la subvention, les parents doivent habiter sur le territoire de la MRC et se procurer un **minimum de 20 couches lavables** neuves ou usagées (incluant les inserts absorbants).

Le saviez-vous?

- Au Québec, près de 4 millions de couches jetables sont enfouies chaque jour, ce qui équivaut à 60 000 tonnes de déchets par année;
- Un bébé utilise environ en moyenne 6 000 couches jetables (près d'une tonne de déchets);
- Une couche jetable prend entre 200 et 500 ans avant de se décomposer;
- La fabrication de couches jetables demande 200 fois plus d'énergie que le nettoyage de couches lavables;
- **Une seule couche lavable remplace environ 230 couches jetables.**

Pour de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité et les pièces justificatives requises, consultez le site Internet de la MRC ou communiquez avec votre municipalité.

Pour vous inscrire au programme, il suffit de vous présenter à l'hôtel de ville de votre municipalité, afin de compléter le formulaire d'inscription et de signer le contrat d'engagement.

Information : 450 583-3301, poste 2 • www.margueritedyouville.ca

ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Secteur NORD | Ouverture le 6 avril 2019

4111, route Marie-Victorin, Contrecoeur

L'équipe de l'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Nord, vous accueillera de nouveau sous peu! Ce point de dépôt permet de disposer de façon sécuritaire et écologique de nombreuses matières qui ne sont pas acceptées dans la collecte des résidus domestiques.

HORAIRE 2019

Jusqu'au 5 avril	Fermé pour l'hiver
Les samedis 6, 13 et 20 avril	Ouvert de 8 h à 16 h
Du 24 avril au 26 octobre	Ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 16 h
Les samedis 2, 9 et 16 novembre	Ouvert de 8 h à 16 h
À partir du 17 novembre	Fermé pour l'hiver



Secteur SUD | Ouvert à l'année!

1975, chemin de l'Énergie, Varenes

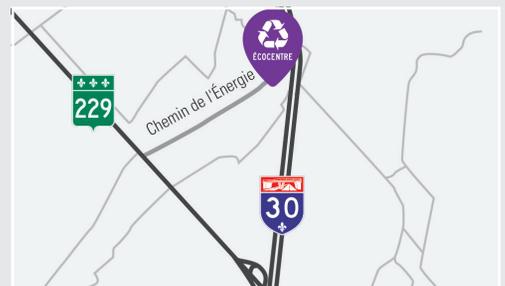
Vous êtes pris avec des matières dont vous ne savez que faire? L'Écocentre Marguerite-D'Youville, secteur Sud, est l'endroit tout désigné pour vous aider. Ouvert à l'année, l'écocentre permet à tous les citoyens de la MRC de se départir de façon responsable de l'ensemble des matières non ramassées lors des diverses collectes.

HORAIRE 2019

JUSQU'AU 31 MARS	Jeudi au samedi 8 h à 16 h
1 ^{er} AVRIL AU 17 NOVEMBRE	
Lundi	Fermé
Mardi et mercredi	8 h à 16 h
Jeudi	8 h à 18 h
	(à partir du 3 novembre) 8 h à 16 h
Vendredi au dimanche	8 h à 16 h
À partir du 18 novembre	jeudi au samedi 8 h à 16 h

Le tri est obligatoire avant d'apporter vos matières à l'écocentre. De cette façon, un plus grand volume de matières sera détourné de l'enfouissement.

Consultez le site Internet de la MRC ou encore le Guide de gestion des matières résiduelles pour connaître le détail à propos des matières acceptées à l'écocentre.



Bien disposer de ses matières résiduelles? **FACILE!**

TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE!
www.margueritedyouville.ca
 Information 450 583-3301, poste 2



RAPPEL

COLLECTE DE FEUILLES ET CHAUME



Il est important de ne pas oublier que les feuilles, le chaume, les brindilles et rognures de taille de cèdres et arbustes ne sont pas acceptés dans l'Organibac. Ayez plutôt recours aux collectes spéciales prévues à cet effet. Afin de faciliter la vie des citoyens, la MRC a ajouté des collectes supplémentaires dans la plupart des secteurs du territoire.

Pour vous départir de ces matières, il suffit de les mettre dans des sacs de résidus de jardinage en papier ou encore dans des sacs de plastique certifiés compostables. Vous pouvez également utiliser un bac roulant (autre que noir, bleu ou brun) d'une capacité maximale de 360 litres ou encore une poubelle fermée d'une capacité maximale de 100 litres et munie de poignées extérieures.



Pour connaître les dates de collectes, consultez votre calendrier des collectes.

BRANCHES

Pour les municipalités de **Contreccœur, Saint-Amable, Varennes et Verchères**, la collecte aura lieu le **30 mai** prochain.

Pour la ville de **Sainte-Julie**, vous devez communiquer avec votre municipalité pour connaître la date de la collecte.

Branches admissibles

Branches d'un maximum de 3 ½ pieds de longueur et 2 ½ pouces de diamètre.

Pour vous assurer que les branches soient ramassées :

- Placez vos branches avant 7 h le matin, le jour de la collecte;
- Placez vos branches en bordure de rue, le feuillage vers votre résidence;
- Attachez-les en ballots de 20 kg maximum. Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées.

IMPORTANT

Les branches ne sont pas acceptées dans l'Organibac, cependant les résidus de jardinage (excluant les feuilles et le chaume) doivent y être déposés.

BANNISSEMENT DES SACS DE PLASTIQUE
CHAQUE GESTE COMPTE

POURSUIVONS NOS EFFORTS ENSEMBLE

JAMAIS SANS MON SAC RÉUTILISABLE

www.margueritedyouville.ca

TRUCS SIMPLES

POUR ÉVITER LES VERS BLANCS DANS VOTRE ORGANIBAC

Sortez votre bac toutes les semaines même s'il contient peu de matières.

Ne laissez pas votre Organibac exposé directement au soleil.

Utilisez des sacs en papier et prenez soin de bien les refermer.

Recouvrez vos aliments (surtout la viande) ou emballez-les avec du papier journal.

Nettoyez votre Organibac avec du savon à vaisselle et votre boyau d'arrosage.

Vaporisez les asticots avec du vinaigre pour lutter contre leur présence sans altérer la matière.

Pour des raisons de sécurité et pour la protection de l'environnement, n'utilisez pas de produits chimiques ou à base minérale (chlore, eau de javel, chaux, etc.) pour l'entretien de votre bac.

VIDANGE FOSSES SEPTIQUES

Nouveau programme obligatoire

Dès 2019, un nouveau programme obligatoire de vidange des fosses septiques sera mis en place sur le territoire de la MRC. Un entrepreneur mandaté par la MRC effectuera donc la vidange des fosses septiques sur le territoire à une fréquence régulière, soit une fois tous les deux ans, pour toute fosse desservant un bâtiment non relié au réseau d'égout municipal. Les années de vidange sont les suivantes selon votre municipalité.

SECTEUR 1	SECTEUR 2
Années de vidange : 2019, 2021, etc.	Années de vidange : 2020, 2022, etc.
CALIXA-LAVALLÉE	SAINT-AMABLE
CONTRECCŒUR	SAINTE-JULIE
VARENNES	
VERCHÈRES	VERCHÈRES
rang du Coteau-des-Granges rang du Moulin rang du Petit-Coteau rang des Terres-Noires	route Marie-Victorin montée Calixa-Lavallée rang Saint-Joseph

Les coûts relatifs au service de vidange des fosses septiques seront ajoutés au compte de taxes de votre municipalité chaque année. Ces coûts comprennent la vidange, le transport et le traitement des boues au centre de traitement des matières organiques par biométhanisation de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) à Varennes.



PRÉVENTION DES INCENDIES

COMMENT BIEN DISPOSER DES CENDRES?

Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par une mauvaise disposition des cendres chaudes. Les cendres encore chaudes comptent parmi les 10 premières sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche de la cause et des circonstances des incendies.



Ne jamais mettre les cendres dans les bacs pour le recyclage, les matières organiques ou les déchets.



Disposez de vos cendres de façon sécuritaire, soit :

- Dans un contenant **métallique** à fond surélevé et muni d'un couvercle;
- Entreposer le contenant **métallique** à l'extérieur, éloigné du bâtiment d'au moins un mètre et sur une surface incombustible;
- Valider que les cendres sont complètement refroidies avant d'en disposer, un minimum de 72 heures est nécessaire. Une fois refroidies, il est recommandé d'en disposer en les épandant dans le jardin ou sur votre terrain.

SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES EN GESTION D'ENTREPRISE

Une fois de plus cette année, la MRC offre une panoplie de nouvelles formations gratuites pour répondre aux différents besoins des entrepreneurs de la région.

À travers une programmation de 12 ateliers, les entrepreneurs intéressés pourront être formés sur des thèmes diversifiés en lien avec les différents aspects de la gestion d'une entreprise.

PROGRAMMATION 2019

14 mai

- Pitch de vente et réseautage d'affaires
- Gestion comptable
- Règlement de litiges

21 mai

- En affaires, comment conserver son énergie et son focus?
- Faites de vos présentations visuelles l'une des clés de votre réussite!
- Comment augmenter ses ventes?

29 mai

- Planification stratégique
- Médias sociaux (Facebook entreprise)
- Le cannabis, un nouveau risque à gérer en entreprise?

4 juin

- Propriété intellectuelle
- Agence du revenu du Canada
- Validation de projet

Les ateliers seront présentés dans les locaux de **Gestion Horizon MD, situés au 1471, boulevard Lionel-Boulet, bureau 23, à Varennes**, par des professionnels d'expérience.

Vous pouvez vous inscrire à un ou plusieurs ateliers afin d'obtenir une pleine journée de formation.

Pour en apprendre davantage sur les différents ateliers offerts, l'horaire et pour vous inscrire visitez le www.margueritedyouville.ca/formations ou communiquez avec le secrétariat du SDE au 450 583-3303, poste 310, ou sans frais au 514 336-1961, poste 310.

Faites vite! Les places sont limitées.



ATELIER DE DÉMARRAGE D'ENTREPRISE

Se lancer en affaires peut sembler périlleux et il n'est pas toujours évident de savoir par où commencer. Heureusement, des ressources sont disponibles pour vous aider à bien planifier votre démarche. L'équipe du Service de développement économique de la MRC (SDE) vous propose de participer gratuitement à un atelier de démarrage d'entreprise.

Lors de cet atelier d'une durée de 2 h 30, en plus d'en apprendre davantage sur les services offerts par le SDE, nos conseillers chevronnés vous expliqueront pourquoi et comment réaliser une étude de marché. Ils vous proposeront également un modèle de sommaire de projet d'affaires qui a fait ses preuves auprès des institutions financières ainsi qu'un outil tout simple pour réaliser vos prévisions financières.

Intéressé? N'hésitez plus et inscrivez-vous.

L'atelier débutera à 13 h 30 et aura lieu aux dates suivantes :

- Jeudi 21 mars 2019
- Mardi 2 avril 2019
- Mercredi 17 avril 2019
- Jeudi 2 mai 2019
- Mardi 14 mai 2019
- Mercredi 29 mai 2019
- Jeudi 13 juin 2019
- Mardi 25 juin 2019
- Mercredi 10 juillet 2019

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Par téléphone :

450 583-3303, poste 310 ou sans frais 514 336-1961, poste 310

En ligne : www.margueritedyouville.ca

www.margueritedyouville.ca • 450 583-3301 • 514 856-5701

La MRC vous informe est un bulletin d'information publié trois fois par année (printemps, automne et hiver)
Rédaction et coordination : MRC de Marguerite-D'Youville | Conception graphique : Angraphick inc.
Imprimé sur du papier 100 % postconsommation

La
MRC
vous informe